



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE

La présente convention complète le règlement intérieur adopté en Conseil Municipal le 18 décembre 2019.

L'utilisateur est réputé avoir pris connaissance du règlement intérieur et en avoir accepté les dispositions. Il s'engage à s'y conformer en tous points, sous peine de se voir infliger les sanctions prévues au dit règlement.

Entre Monsieur le Maire de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE,

et

M.....

Domicilié

Téléphone : Courriel@.....

Ou

Association.....

Ayant son siège social à.....

et représentée par M. ou Mme..... Qualité.....

Demeurant à

Téléphone : Courriel@.....

Entre les parties susdites, il a été convenu ce qui suit :

La Commune met à la disposition de l'utilisateur annuellement :

Du au

Le(s) : Lundi deH..... à H

Mardi deH..... à H

Mercredi deH..... à H

Jeudi deH..... à H

Vendredi deH..... à H

Ou

Ponctuellement le deH..... à.....H.....

Salle :

Salle Mémin

Hall Salle Mémin

Salle Raulo

Salle des Associations

Objet précis de l'occupation :

Nombre de participants :

Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :

- les locaux sont mis à disposition à :

titre gratuit,

titre onéreux soit € par mois d'occupation. (Délibération du Conseil Municipal du 18/12/2019)

.../...

- l'association doit verser une caution dont les modalités et le montant sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Caution salle : 500 €

Caution Vidéoprojecteur salle Mémin : 1 000 €

Les chèques de cautions seront établis à l'ordre du Trésor Public

Matériel souhaité (*remplir l'imprimé*)

Vaisselle (*remplir l'imprimé*)

Pièce à fournir :

- Attestation d'assurance

Fait à CHOUZE/LOIRE, le.....

Lu et approuvé,
L'utilisateur,

Le Maire ou son représentant,